



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

**Ministère du Travail, de l'Emploi, de l'insertion
INTEFP
ANACT
Fédération PSTE**



Notre site <https://syntef-cfdt.fr/> est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat-syntef-cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable - CSA TE du 25 juillet 2024

Madame la présidente, chers collègues,

Dans son interview TV Mag en 2020, Elise LUCET disait que les Français ont le sentiment que les services publics rétrécissent comme peau de chagrin et qu'ils ne répondent pas forcément à leurs attentes.

Nous avons envie de vous dire aujourd'hui, qu'avec votre note du 15 juillet 2024, il ne s'agit plus d'un sentiment : c'est un fait incontestable. Le service public du Travail et de l'Emploi et, de ce fait, nos concitoyens ne sont plus une priorité politique.

Ces décisions de Bercy portent une atteinte majeure au contrat social !

Nous nous interrogeons d'ailleurs : les décideurs de Bercy vivent-ils bien en France ou s'apparentent-ils à des algorithmes économiques faisant fi de la souffrance du peuple Français et de nos services ?

L'annonce de la limitation des remplacements (on ne parle même plus de recrutements) et des moyens pour permettre aux agents d'accomplir leur mission de service public est inacceptable. C'est une atteinte grave à l'ordre public social et même à l'Etat de droit.

Madame la présidente, nous vous le disons très clairement : cette instruction n'est pas acceptable tant sur le plan moral que sur celui de la justice sociale.

N'entendez-vous pas depuis votre bureau parisien les souffrances des agents ? N'entendez-vous pas ce qui se passe à Nice, en Bretagne, en Normandie, en Occitanie en Nouvelle-Aquitaine ou encore dans la Nièvre ? Ces territoires de France sont-ils si éloignés du 139 rue de Bercy et du 14 de l'Avenue Duquesne au point que les agents ne méritent pas de considération ?

Vous ne pouvez pas ignorer que les missions du ministère du Travail et de l'Emploi sont essentielles à la vie de la nation. Nous sommes aussi, par nos missions, les garants de l'intérêt général, de la justice sociale et de la solidarité dans notre pays.

SYNTEF-CFDT –14, AVENUE DUQUESNE –75350 PARIS SP 07

Le site : <https://syntef-cfdt.fr/>

E-mail : syndicat-syntef-cfdt@travail.gouv.fr

A ce titre, nous ne pouvons pas accepter cette décision arbitraire des algorithmes de Bercy qui portent atteinte au contrat social.

Pouvez-vous aujourd'hui nous garantir que notre service public est encore fonctionnel et, pour ce qui s'agit de l'inspection du travail, qu'elle demeure indépendante de toute influence extérieure indue ?

Que répondre aujourd'hui aux collègues qui portent à bout de bras leurs missions ?

Nous vous citerons quelques exemples tirés de la vie réelle, loin des bureaux budgétaires où les décisions sont prises.

Dans le Sud-est de la France, un collègue en section d'inspection s'est retrouvé, par le jeu des intérim, à devoir intervenir sur 7 accidents du travail graves en une semaine. A ce collègue, la direction lui a également demandé de prendre en charge le contrôle du secteur ferroviaire... secteur avec des spécificités et pour lequel il n'a reçu aucune formation, et n'est pas prêt d'en avoir.

Dans le Sud-Ouest, faute d'effectifs, c'est le service de renseignements en droit du travail d'une DDETS qui ferme pour une durée indéterminée.

Dans l'Ouest, une unité de contrôle ne dispose plus que d'une seule assistante d'unité de contrôle à temps partiel.

Dans le Nord-Ouest et dans le Sud-Ouest pour ne citer que ces zones, on demande aux agents de limiter leurs déplacements, y compris aux agents de contrôle de l'Inspection du travail. Qui, pour rappelle, sont supposés être deux jours par semaine sur le terrain. Dans certains départements, on demande aux agents d'éviter les frais de repas.

Et, partout en France et en plus particulier au sein des Outre-mer, nos collègues se voient refuser leur départ en formation exclusivement pour des raisons financières.

Ce ne sont que quelques exemples... issus de nombreux constats que nous faisons.

Aussi, cette note, au regard de la période que vient de connaître notre pays, est en deçà et à côté de ce que l'intérêt général prescrit.

Collectivement, nous devons nous engager à bâtir un avenir meilleur où la fonction publique d'Etat est valorisée et soutenue, pour l'intérêt de tous.

Nous vous demandons donc de bien vouloir retirer la note du 15 juillet 2024, et d'intervenir auprès des ministères de l'Intérieur et des Finances pour faire cesser la faucheuse budgétaire aveugle en cours.

Vos représentants du SYNTEF-CFDT à cette réunion :

Mathieu Marcinkiewicz (DREETS Normandie)

Henri Jannès (UD 75)

Anne Duchateau (INTEFP)

Fabienne Renson d'Herculais (DREETS Hauts-de-France)

Niklas Vasseux (DRIEETS Ile-de-France)